



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0520

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture / Zones protégées

Sous-thème(s) : Apport nutriments / Zones vulnérables

Règles de gestion de l'azote en zone vulnérable

1. Libellé de la mesure

Plan de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA-2) : contrôle du respect des règles particulières relatives à la gestion de l'azote en zone vulnérable (170 kg d'azote organique (Norg)/ha, taux de liaison au sol en zone vulnérable (LSZv), couverture hivernale des sols, azote potentiellement lessivable (APL) de contrôle, etc.).

2. Explicatif du libellé

Mesure de base.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure